



Tarifs 2016 - 2017

Frais liés à la scolarité

	Collège	Primaire	Maternelle
Contribution des familles	1 082 €	852 €	791 €
Sorties diverses	30 €		
Tee-shirt (pour les nouveaux élèves)	8 €		
Cahiers d'exercices	Dépend du niveau de classe		
Œuvres littéraires			

L'étude du soir (collège)

Tous les lundis, mardis et jeudis, l'étude du soir se déroule de 17 h 15 à 18 h 15. Après inscription, ce service est facturé 30 € par trimestre. Vous recevrez trimestriellement un avis de paiement afin de vous acquitter du règlement de ce service.

Restauration scolaire

	Collège	Primaire	Maternelle
Facturation annuelle (120 repas)	696 €	696 €	678 €

Pour les demi-pensionnaires (de 3 à 5 repas par semaine), la facture annuelle fera état de 120 repas non remboursables au montant unitaire de 5,80 € pour les collégiens et primaires et 5,65 € pour les maternelles. Au delà de ce nombre, une facture complémentaire sera adressée aux familles concernées en fin d'année scolaire.

Pour les élèves externes (occasionnel ou 1 à 2 repas par semaine), le repas est facturé 6,20 €. Régulièrement, une facture complémentaire sera adressée aux familles afin de régulariser la situation concernant le service de restauration scolaire des enfants concernés.

Pour les collégiens bénéficiant d'une prise en charge de 50 % du conseil départemental pour la restauration, une facture sera éditée et adressée aux familles concernées tous les trimestres en même temps que la déclaration faite au conseil général.